

# Hypnoidus abbreviatus

## Cultures où l'espèce a déjà été trouvée



Espèce principalement trouvée au Québec : *Hypnoidus abbreviatus* (Say)

Nom commun anglais de l'espèce : Abbreviated wireworm

Nom commun français de l'espèce : Taupin trapu

Durée du cycle de développement : 1 à 2 ans

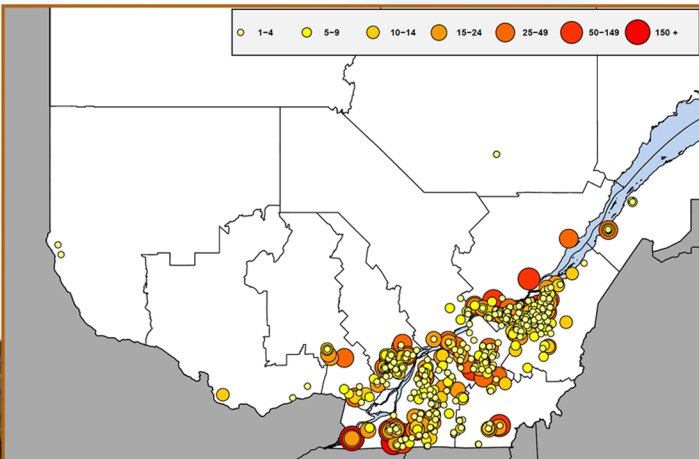
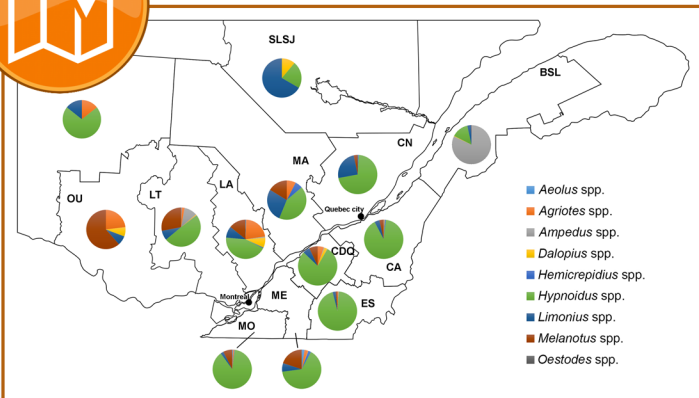
Taille maximale au dernier stade larvaire : 1,2-1,5 cm

### Description:

Bien que ce soit l'espèce la plus abondante dans les grandes cultures au Québec, peu de choses sont connues sur la biologie et le comportement d'*Hypnoidus*. Dans la littérature, l'espèce est décrite sous différents noms (*Cryptohypnus abbreviatus* et *Hypolithus abbreviatus*). Les larves sont cylindriques et légèrement aplaties, leur couleur allant du beige au jaune pâle, avec l'extrémité antérieure de la tête de couleur brun foncé.

L'espèce est présente dans la plupart des types de sols (notamment sableux), ainsi que dans les sols faiblement drainés. De récents travaux réalisés en laboratoire montrent que l'espèce possède un cycle de développement court qui dure une ou deux années (Bernado-Santos, non publié). *Hypnoidus* peut s'attaquer aux grandes cultures, mais elle cause très peu de dommages.

Références : Glen et al. 1943, Campbell et al. 1989.



## Autres genres avec lesquels *Hypnoidus* peut être confondu

*Hypnoidus* peut être confondu avec le genre *Aeolus* en raison de sa taille et de sa couleur, mais s'en distingue par la forme de l'encoche qui est arrondie alors qu'elle forme un « V » chez *Aeolus*. La confusion est aussi possible avec *Hemicrepidius* pour la ressemblance du segment caudal. Toutefois, on peut les distinguer par la couleur foncée et la plus grande taille d'*Hemicrepidius* ainsi que par les ornements latéraux, la position et l'orientation des pointes au niveau des prolongements bifides du segment caudal en vue latérale. Enfin, les yeux sont absents à l'état larvaire chez *Hemicrepidius*.

## Seuil économique d'intervention:



**3 vers fil-de-fer par piège en moyenne**

Ce projet est réalisé grâce à une aide financière du Programme de développement sectoriel (volet 3 - Appui à l'innovation en réponse à des enjeux sectoriels prioritaires), issu de l'accord Cultivons l'avenir 2, conclu entre le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agriculture et Agroalimentaire Canada.